

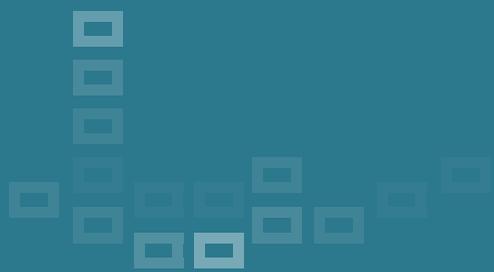


Decoset



rapport annuel 2014

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



Marc Péré
*Président du syndicat mixte Decoset
Vice-président de Toulouse Métropole
Maire de L'Union*

Une année de transition.

Rome ne s'est pas construite en un jour...

Mes prédécesseurs, Georges Beyney en tête, ont œuvré depuis 1993 pour créer la belle filière Decoset : une unité de valorisation énergétique, un centre de tri, une plate-forme de compostage, quatre centres de transfert, treize déchèteries. Avec le centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse transféré à Decoset en 2009, ces installations permettent de traiter les déchets ménagers du Nord de la Haute-Garonne à proximité de leur lieu de production.

Aujourd'hui, Decoset, ce sont des infrastructures pour certaines performantes, pour d'autres déjà vieillissantes. Mais ce sont aussi des valeurs, au premier rang desquelles la mutualisation des coûts de transfert et transport, qui atténue les disparités entre collectivités plus ou moins proches des sites de traitement.

Le Comité Syndical constitué en mai 2014, suite au renouvellement général des conseils municipaux, a identifié des enjeux d'envergure, auxquels il compte bien répondre durant ce mandat. La rationalisation des périmètres de compétence, l'innovation et la modernisation au service de la performance énergétique et environnementale et de la maîtrise des coûts, tels sont les défis que les élus et les équipes de Decoset se fixent pour objectif de relever.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets sera l'un des supports d'information sur notre avancée dans cette voie. Je vous en souhaite une bonne lecture.



UVE Econotre salle de contrôle

SOMMAIRE

- 2 édito
- 4 Decoset : un syndicat, deux zones d'action
- 5 carte des installations
- 6 des modes de gestion différenciés
- 7 apport volontaire
- 8 déchèteries
- 11 présentation des installations
- 14 bilan du gisement
- 15 bilan financier
- 17 complément d'information
- 18 lexique
- 19 un réseau de partenaires



mémo

Decoset en quelques chiffres

9 agents administratifs et techniques

200 personnes employées par des prestataires

un territoire de **1560 km²**

soit **924 126 habitants**

10 EPCI membres, représentant **153 communes**



Syndicat mixte Decoset • Rapport annuel 2015
Directeur de publication : Marc Péré
Vice-Présidente en charge de la communication : Sylviane Couttenier
nombre d'exemplaires : 500.
Decoset, 4 rue Théron de Montaugé • 31200 Toulouse
05.62.89.03.41 • contact@decoset.fr
Conception graphique & rédaction : Decoset. Imprimé sur papier recyclé PEFC par l'imprimerie...
site internet : decoset.fr

UN SYNDICAT DEUX ZONES D'ACTION

Decoset (DEchèteries, COLlectes SElectives, Traitements) est un syndicat mixte de réalisation composé exclusivement d'EPCI, créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Son siège social est situé à L'Union. Depuis décembre 2014, les bureaux sont à Toulouse.

Au 1er janvier 2014, le périmètre de Decoset couvre 153 communes du Nord de la Haute-Garonne, soit une population de 924 126 habitants, répartie en deux zones :

La zone A compte 149 communes qui faisaient partie du périmètre de Decoset avant l'adhésion en 2009 de la Communauté Urbaine Toulouse-Métropole. La filière de traitement des déchets de cette zone comprend l'unité de valorisation énergétique (UVE) et le centre de tri de Bessières, 4 centres de transfert, 1 plateforme de compostage et 13 déchèteries.

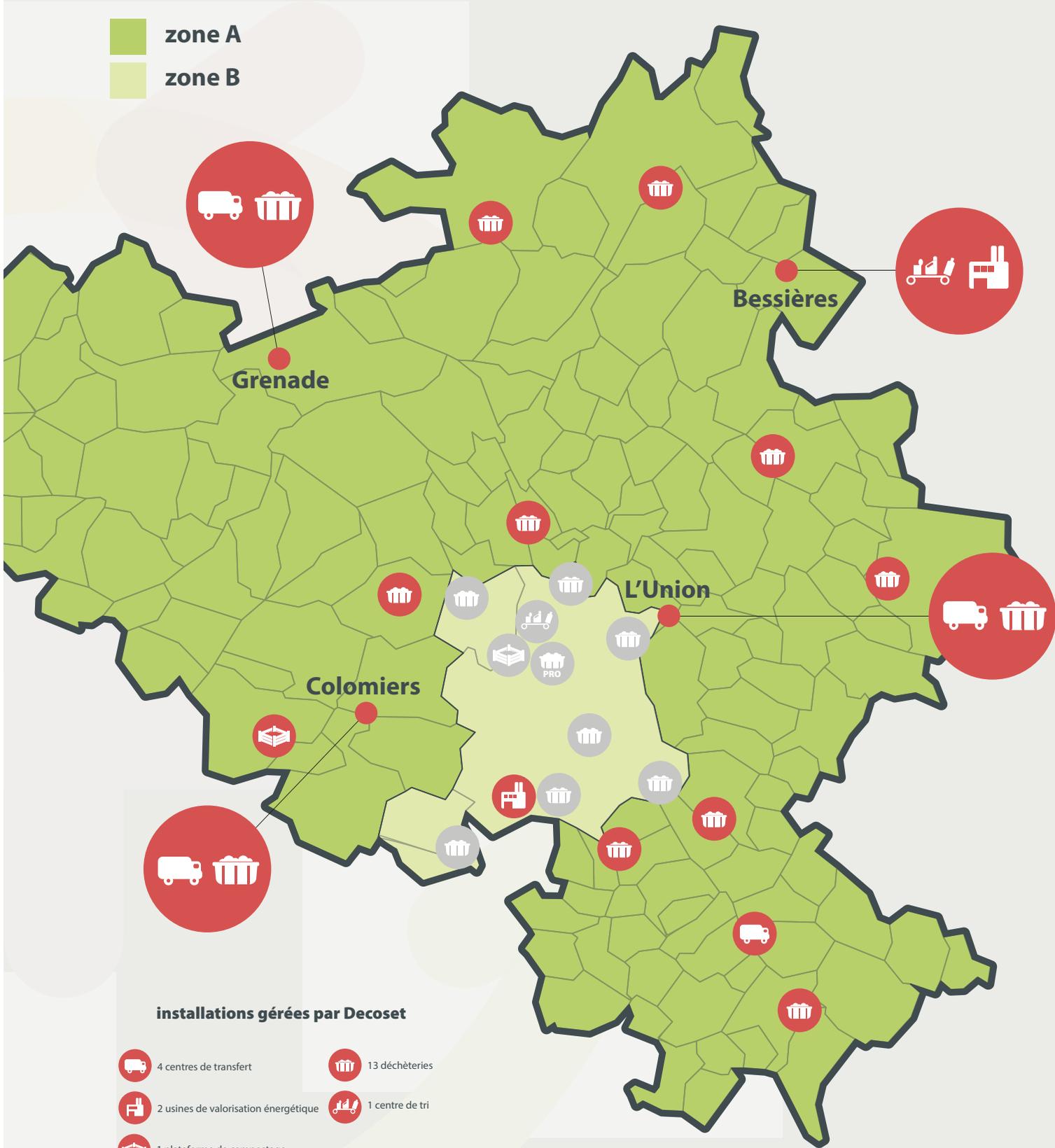
La zone B compte 4 communes qui n'appartenaient pas au périmètre de Decoset avant l'adhésion de la Communauté Urbaine : Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane. Pour cette zone, Decoset gère uniquement le centre de valorisation des déchets urbains (CVDU) de Toulouse-Le Mirail. Les autres installations sont gérées par Toulouse Métropole.



LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

communauté urbaine **Toulouse Métropole**
communauté d'agglomération du **Sicoval**
communauté de communes du **Canton de Cadours**
communauté de communes des **Coteaux du Girou**
communauté de communes du **Frontonnais**
communauté de communes de **La Save au Touch**
communauté de communes de **Save et Garonne**
communauté de communes **Val'Aigo**
SITROM des cantons **Centre et Nord de Toulouse**
SIVOM du **Girou**

- zone A
- zone B



installations gérées par Decoset

-  4 centres de transfert
-  13 déchèteries
-  2 usines de valorisation énergétique
-  1 centre de tri
-  1 plateforme de compostage

installations gérées par Toulouse Métropole

-  1 plateforme de compostage
-  1 déchèterie pour professionnels
-  7 déchèteries
-  1 centre de tri

DES MODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉS

Des prestataires privés gèrent les installations de la filière Decoset dans le cadre de deux types de contrats publics : les délégations de service public (DSP) régies par la loi du 29 janvier 1993 dite "Loi Sapin", et les marchés publics soumis au Code des Marchés Publics.



La DSP Econotre

La construction et l'exploitation de la plupart des installations de Decoset (zone A) ont été confiées par DSP à la société Econotre, filiale du Groupe Suez - Lyonnaise des Eaux, au travers d'un bail emphytéotique et d'une convention d'exploitation non détachable d'une durée de 23 ans à compter de la mise en service industrielle de l'UVE. Dans ce cadre, le délégataire Econotre a construit le complexe de Bessières (UVE et Centre de tri), ainsi que les centres de transfert de l'Union, Grenade et Belberaud, et restauré celui de Colomiers et la plateforme de compostage de Léguevin.

Toutes ces installations sont gérées par le délégataire. Decoset en deviendra propriétaire à l'issue de la DSP le 7 janvier 2024.



La DSP Setmi

Le contrat de DSP a été signé en 2007 entre la Ville de Toulouse et la SETMI, puis transféré à Decoset lors de l'adhésion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse au Syndicat en Janvier 2009.

Ce contrat a été signé pour une durée de 14 ans sous le régime de la concession.

La DSP a pour objet l'exploitation et l'entretien du centre de valorisation des déchets urbains. Decoset reste maître d'ouvrage, hormis pour les travaux concessifs.

Lexique

DSP : Délégation de Service Public

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mlrail



les marchés

Les prestations non réalisées dans le cadre des DSP citées précédemment sont exécutées par la voie de marchés publics. La liste des principaux marchés de prestations en cours figure ci-après.

OBJET DU MARCHÉ	LOT	TITULAIRE	DÉBUT MARCHÉ	DURÉE GLOBALE
exploitation d'un réseau de déchèteries	marché unique	ONYX MIDI-PYRÉNÉES	01/11/2008	120 mois (10 ans)
traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets assimilés des communes de Cugnaux, Villeneuve-Tolosane et Blagnac	lot 1 : Cugnaux et Villeneuve-Tolosane	VEOLIA	01/06/2012	4 ans
	lot 2 : Blagnac	VEOLIA	01/01/2013	3 ans et 5 mois
vidage conteneurs et transport produits de collecte sélective en apport volontaire et enlèvement et élimination des conteneurs d'apport volontaire	lot 1	CARCANO	17/09/2012	5 ans
	lot 2		9/04/2013	29 mois et 7j + 2 ans renouvelables
réception et traitement des déchets verts	lot 1	SITA SUD-OUEST	01/07/2013	3 x 2 ans reconductibles
	lot 2	ROM	01/07/2013	
	lot 3	ROM	01/07/2013	
	lot 4	SITA SUD-OUEST	01/07/2013	

APPORT VOLONTAIRE



La «collecte sélective par apport volontaire» concerne le verre, les corps creux (flaconnages plastique, canettes et boîtes de conserve) et les corps plats (papier et carton). L'utilisateur ne dispose pas de contenant qui lui soit affecté et doit se rendre à un point de collecte.

Il en existe aujourd'hui près de 1400 sur le territoire de Decoset. Les EPCI membres achètent eux-mêmes les nouveaux dispositifs, et en assurent la gestion. Decoset assure l'achat et le remplacement des conteneurs situés dans les déchèteries. Le contrat de sous-traitance ayant été résilié le 01/09/2014, c'est l'entreprise Carcano qui assure seule les deux lots du marché de vidage de conteneurs d'apport volontaire et de transport des produits collectés vers les exutoires (centre de tri de Bessières et verrerie ouvrière d'Albi).

Tous les EPCI sont équipés de colonnes d'apport volontaire pour le verre. Le nombre de ces dispositifs augmente régulièrement. A contrario, la collecte en porte-à-porte des corps creux et corps plats se développe. Conséquence logique, les colonnes d'apport volontaire pour ces deux gisements diminue.



1394
points d'apports
volontaires.

990
verre

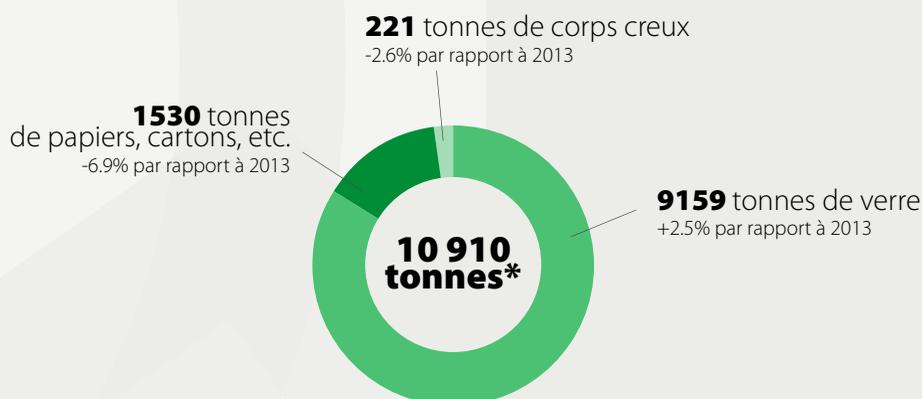
204
papier

200
creux



25,4 kg
par an et
par habitant

gisement d'emballages collectés en apport volontaire



* en 2014, soit +0.9% par rapport à 2013.

Zone A - UNE BAISSÉ DE LA QUALITÉ DE TRI

31,9%

Sur les collectes sélectives en général, les problèmes de qualité relevés chaque année depuis 2005 ont continué à s'aggraver en 2014. Le taux de refus moyen des collectes sélectives atteint

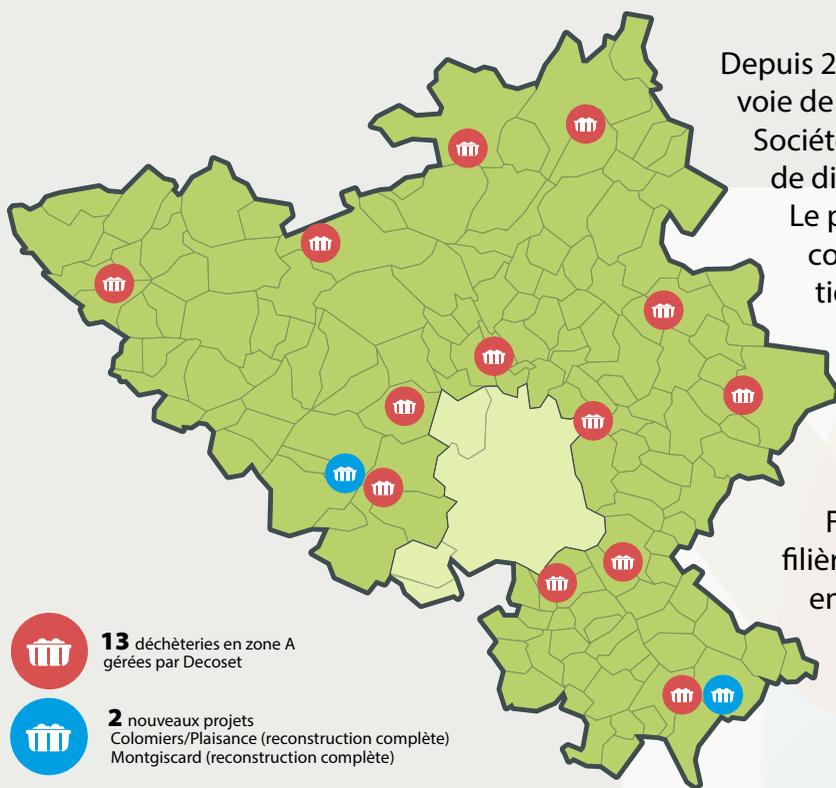
15,6% en 2014, à comparer aux 7% de 2004.

Pour l'apport volontaire, il est d'environ 31,9 % pour les corps creux et d'environ 3,5 % pour les papiers-cartons (contre moins de 17% pour les creux et de 5% pour les papiers-cartons en 2004).





DÉCHÈTERIES



13 déchèteries en zone A gérées par Decoset



2 nouveaux projets Colomiers/Plaisance (reconstruction complète) Montgiscard (reconstruction complète)

Depuis 2008, les déchèteries sont exploitées par voie de marché public, passé pour 10 ans avec la Société Véolia Propreté suite à une procédure de dialogue compétitif.

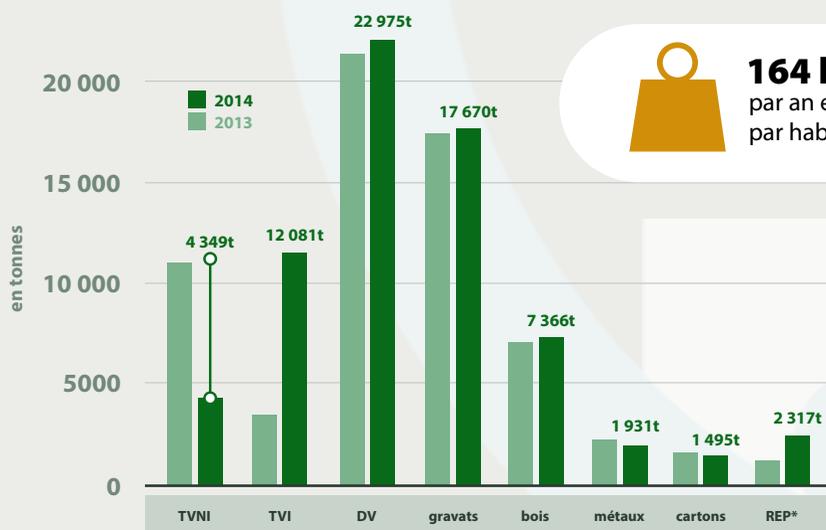
Le principal objectif fixé lors de ce dialogue concerne la valorisation matière et énergétique. C'est pourquoi de nouvelles filières ont progressivement été mises en place depuis le début du marché, telles que le textile ou le tout-venant réemployable.

Fait marquant de cette année 2014, les filières Eco DDS et Eco Mobilier ont été mises en place.

A retenir

Le tonnage total reçu en déchèterie a augmenté de 6,7% en 2014. Le tout-venant (incinérable et non incinérable) a augmenté d'un peu plus de 9% mais avec une répartition différente par rapport à 2013. En effet, Véolia a mis en place sur son agence de Villeneuve Tolosane un broyeur permettant ainsi de valoriser énergétiquement par incinération une partie du tout-venant collecté en déchèterie, trop volumineux pour entrer dans les fours. En 2014, cela représente 8 700 tonnes. On note également en 2014 une augmentation importante du tonnage collecté par les filières REP. Ceci est principalement dû à la mise en place de la filière Eco-DDS (cf. paragraphe spécifique sur page suivante).

quantités reçues : 70 465 tonnes (+6,7% par rapport à 2013)



164 kg par an et par habitant

*REP : Filière de Responsabilité Élargie du Producteur. Dans le détail, voici les gisements concernés :

DEEE : **1 635,41 tonnes**
 Textile : **80,87 tonnes**
 Déchets d'éléments d'ameublement : **157,46 tonnes**
 DDS : **423,62 tonnes**
 Piles : **15,81 tonnes**
 Ampoules et néons : **3,38 tonnes**

total «autres» : **280,65 tonnes**
 dont : 16,21 tonnes de capsules Nespresso ; 92,77 tonnes de DMS ; 6,43 tonnes de batteries ; 143,87 tonnes d'huile ; 2,22 tonnes de cartouches d'encre ; 0,70 tonnes de radios médicales ; 18,45 tonnes de Tout Venant Réemployable

Lexique

TVNI : Tout Venant Non Incinérable
TVI : Tout Venant Incinérable

DV : Déchets Verts

Sécurisation des DEEE : un enjeu

Les déchèteries sont pillées et vandalisées très fréquemment. Un plan de sécurisation a été engagé dans les déchèteries de Decoset en 2014. Les gisements les plus convoités sont les DEEE, la ferraille et les batteries. Fin 2013, des conteneurs maritimes avec fermeture sécurisée ont été installés dans les déchèteries afin de pouvoir sécuriser les DEEE. De plus le marquage systématique des « Gros Electroménagers » a été mis en place avec une information auprès des autorités et des repreneurs pour lutter contre les filières illégales. Ainsi le tonnage de DEEE collecté en déchèteries a augmenté de près de 30% entre 2013 et 2014.



déchèteries 2 nouvelles filières REP en 2014

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de deux nouvelles filières REP sur les déchèteries de Decoset. Une grande majorité des déchets dangereux acceptés en déchèteries entrent maintenant dans la filière des DDS. La collecte et le traitement sont donc organisés et pris en charge par l'éco-organisme agréé pour cette filière : Eco-DDS. Pour 2014, près de 82% des déchets dangereux collectés en déchèteries entraînent dans cette filière. Les déchets non collectés par EcoDDS continuent à être traités par la filière prévue. En 2014, Decoset est conventionné avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la filière des DEA. Depuis juillet 2014, une benne spécifique est disponible sur la déchèterie de Colomiers. Les autres déchèteries de Decoset étant soutenues financièrement pour la collecte et le traitement de ces déchets. La mise en place opérationnelle de la filière par l'éco-organisme est échelonnée dans le temps au niveau national. Concernant Decoset, le calendrier de mise en place opérationnelle s'étend jusqu'en 2018.



Lexique

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

mémo

Déchèteries l'année 2014 en stats



visites annuelles : **984 007** soit **+8,95%** par rapport à 2013

moyenne du chargement par voyage : **72kg**

Si nous considérons la population de la zone A, la fréquentation représente **2 voyages par habitant** au cours de l'année 2014.

Il convient de rappeler que ce comptage est indicatif, car il reste manuel, dans l'attente d'une solution de réglage du comptage automatique.





déchèteries 2 nouveaux projets.

RTION DANS LE SITE



Future déchèterie de Plaisance-du-Touch
Mandataire de l'équipe projet Isabelle Paoli Architecte

déchèterie de demain, qui réduirait les temps d'attente et faciliterait les manipulations des usagers. S'inspirant de nombreuses expériences européennes qui ont fait leur preuve, un concept est né. La future plateforme s'inscrit résolument dans l'innovation.

Le futur projet s'étendra sur 1,5 hectare. Elle sera en capacité d'accueillir 1 personne toutes les 20 secondes, et les temps d'attente seront quasi nuls.

La clé réside dans le concept. Cette déchèterie a été pensée en 3 zones de dépôt distinctes. Un bâtiment fonctionnant comme un supermarché à l'envers. L'utilisateur, à son arrivée, remplira un chariot, qu'il ira déposer sur des comptoirs à l'intérieur du bâtiment. Une zone de dépôt au sol pour les gros volumes (déchets verts, tout-venant et gravats), et une zone de dépôt depuis des quais, pour des déchets spécifiques (ameublement, cartons, etc.).

En 2014, le comité syndical de Decoset a arrêté son choix sur le maître d'œuvre : un groupement ayant l'architecte Isabelle Paoli pour mandataire, qui a remis une esquisse du projet en novembre dernier. Le coût prévisionnel (frais d'études compris) s'élève à 2,2 millions d'euros, financés par Decoset, et subventionné par l'Ademe et le Conseil Départemental. Les travaux débuteront en 2016, et l'ouverture au public est prévue au premier semestre 2017.

Plaisance-du-Touch **L'innovation au cœur du projet**

La déchèterie de Colomiers accueille jusqu'à 200 000 usagers chaque année, sur un terrain d'à peine 2500m². Le temps d'attente peut atteindre 1h30 ! Face à ce constat, une réalité s'imposait : il fallait intégralement reconstruire cet équipement. La réflexion qui a guidé Decoset dans l'élaboration du projet s'articulait autour d'un principe fondateur : comment imaginer la

déchèterie de demain, qui réduirait les temps d'attente et faciliterait les manipulations des usagers.

Montgiscard **Reconstruire pour apporter un meilleur service**

Accueillant 60 000 visiteurs par an, ce projet, mené en concertation avec le pôle canal et le Sicoval, devrait être achevé dans le courant de l'année 2016.

Cette déchèterie gérée par Decoset, devenue obsolète, devait faire peau neuve. Ce chantier représente un investissement de 950 000€. L'installation sera de configuration classique, avec des quais de déchargement. Elle répondra néanmoins à l'objectif de faciliter la circulation des usagers et de préserver les déchets sensibles en bâtiment.



Future déchèterie de Montgiscard
Projet imaginé par le cabinet d'architecte Bellouard, Montlaur et Balducchi

innover pour valoriser toujours plus.

I unité de valorisation énergétique (UVE)



Econotre

La cogénération pour chauffer des serres

C'est une étape importante qui va être franchie avec la mise en place des équipements de récupération de la chaleur fatale (chaleur disponible après la valorisation électrique) pour alimenter le réseau de chaleur de serres maraîchères.

Les études préalables (impact environnemental et fouilles archéologiques) ont été achevées en 2014 par le porteur du projet. Toutes les conditions sont réunies pour que le chantier puisse démarrer.



capacité autorisée
170 000 tonnes/an

Decoset	110 189 t	4826 t	3471 t
tonnages reçus en 2014	OM	encombrants	refus centre de tri

hors Decoset	38 935 t	12 041 t
	déchets industriels banals	autres apports extérieurs

tonnage traités **163 513 t** à l'UVE | **5949 t** détournés en CET

valorisation mâchefers

Sous-couche routière 26 999 t
Ferreux 2 735 t
Non ferreux 272 t

Refiom évacué en CET **3850 t/an**



électricité produite
78 374 MWh
vendue à EDF
62 595 MWh

autoconsommation : **15 779 MWh**

I centre de valorisation des déchets urbains (CVDU)



SETMI du Mirail

Mise aux normes du système de gestion des eaux pluviales

Mise aux normes du système de gestion des eaux pluviales : Les travaux relevant d'évolutions de la réglementation sont à la charge du délégant, c'est à dire Decoset. Un maître d'oeuvre spécialisé a été missionné en 2014 pour suivre cette mise en conformité. Traitement des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) : Une rénovation de la chaîne de traitement a été prise en charge par la SETMI. Les mâchefers : dans le cadre des travaux de Gros Entretien Renouvellements, la SETMI a changé les tapis d'acheminement des mâchefers. Le CVDU du Mirail valorise l'ensemble des déchets issus des collectes des ordures ménagères de la zone B de Decoset.

capacité autorisée
330 000 tonnes/an

Decoset	171 826 t	Toulouse 157 082t ; Blagnac 8 515t ; Cugnaux et Villeneuve : 6 229t.
tonnages reçus en 2014	OM	

hors Decoset	44 965 t	58 323 t	4 922 t
	OM autres EPCI	déchets industriels banals	DASRI

valorisation mâchefers

sous-couche routière 61 553 t
Ferreux 5 210 t
Non ferreux 343 t

Refiom évacué en CET **8828 t/an**



électricité produite
45 533 MWh
vendue à EDF
19 277 MWh

autoconsommation : **26 256 MWh**

setmi =  **170 854 MWh** Production d'énergie thermique, alimentant le réseau de chaleur urbain.



4 centres de transfert



Les objectifs de ces quatre centres de transferts sont identiques : leur fonctionnement vise à optimiser, et donc réduire au maximum, le trafic (encombrement et pollution) et les coûts générés par le transport.

Les 3 centres les plus récents, à savoir ceux de L'Union, Grenade et Belberaud, disposent d'un quai surélevé. Le déchargement des bennes de collecte dans de gros-porteurs se fait donc directement.

Celui de Colomiers, de plus grande capacité, est équipé de 2 fosses, dans lesquelles les bennes de collecte viennent déverser leur chargement.

Belberaud



Capacité autorisée : **66 000 t/an**

Apports Decoset :

OM : 14 264 t
Encombrants : 336 t
CS : 3 750 t

Apports extérieurs :

DIB : 1 213 t
OM : 5 077 t
CS : 528 t
DV : 2 030 t
encombrants : 552t



mise en service : **2010**

L'Union



Capacité autorisée : **50 100 t/an**

Apports Decoset :

OM : 33 961 t
Encombrants : 2 278 t
CS : 6 596 t

Apports extérieurs :

DIB : 2 464 t



mise en service : **2001**

Grenade



Capacité autorisée : **15 200 t/an**

Apports Decoset :

OM : 7 816 t
Encombrants : 238 t
CS : 932 t

Apports extérieurs :

DIB : 11 t



mise en service : **2003**

Colomiers



Capacité autorisée : **62 400 t/an**

Apports Decoset :

OM : 36 205 t
Encombrants : 1 576 t
CS : 6 556 t
DV : 5 688 t

Apports extérieurs :

DIB : 2 487 t
CS : 1 592 t
DV : 9 362 t



transfert Decoset : **2000**

Lexique

OM : Ordures Ménagère
CS : Collecte Sélective
DV : Déchets Verts

DIB : Déchets Industriels Banals
DND : Déchets Non Dangereux

I plateforme de compostage... et des prestataires



Les déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire de DECOSET sont en partie traités sur la plateforme de compostage de la DSP Econotre, située à Léguevin et en partie traités par voie de marché public. Le marché de réception et de traitement des déchets verts a débuté en juillet 2013. Les entreprises SITA Sud Ouest et R.O.M sont chacune titulaire de deux lots du marché.



72kg
par an et
par habitant



plateforme de compostage de Léguevin

date mise à disposition de Decoset : **01/99**
capacité autorisée : **8 000 tonnes/an**
tonnage traité en 2014 : **8 028 tonnes/an**
tonnage de compost produit : **2 590 tonnes**



plateforme de compostage ROM à Bruguières

tonnage traité en 2014 pour Decoset : 11 573t



plateforme de compostage de SITA Sud-Ouest

Tonnage traité en 2014 pour Decoset : 11 391 t
dont 4 393 tonnes à Maumusson (82)
dont 3 236 tonnes à Roquefort-sur-Garonne (31)
dont 3 762 tonnes à Pontacq (64)

I centre de tri



Le centre de tri de Bessières a pour objectif de séparer les déchets issus de la collecte sélective en mélange et de l'apport volontaire en différents matériaux respectant les prescriptions techniques minimales des recycleurs. Au 31 décembre 2014, l'effectif du centre de tri se composait de 44 personnes.

Faits notables en 2014 : remplacement de la presse à balles, réalisation d'une rampe de retour des creux, automatisme de gestion du remplissage des bennes refus et lancement d'une étude pour la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) avec la médecine du travail et la CARSAT.



ouverture :
08/01/2001



recyclage matière

capacité autorisée : **30 000 tonnes/an**

apports Decoset 2014 : **22 415 tonnes**

20 664t

mélange porte-à-porte

1 751 t

apport volontaire

apports hors Decoset

1 071 t

détail des matériaux
expédiés du centre de tri

1 090 t
PET/PVC

578 t
PEHD

13 701 t
papiers

173 t
briques

3 380 t
cartons

656t
fer

53t
alu

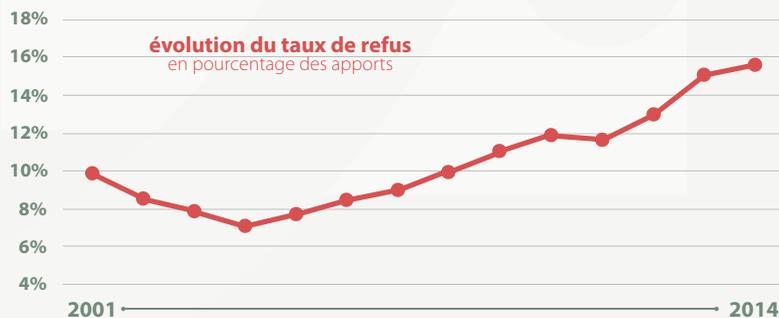
mémo

La qualité du geste de tri **en baisse**

15,64%

La dégradation de la qualité des apports de collectes sélectives se confirme. En effet, le taux de refus atteint 15,64% des apports en 2014 et traduit une baisse de la qualité du tri.

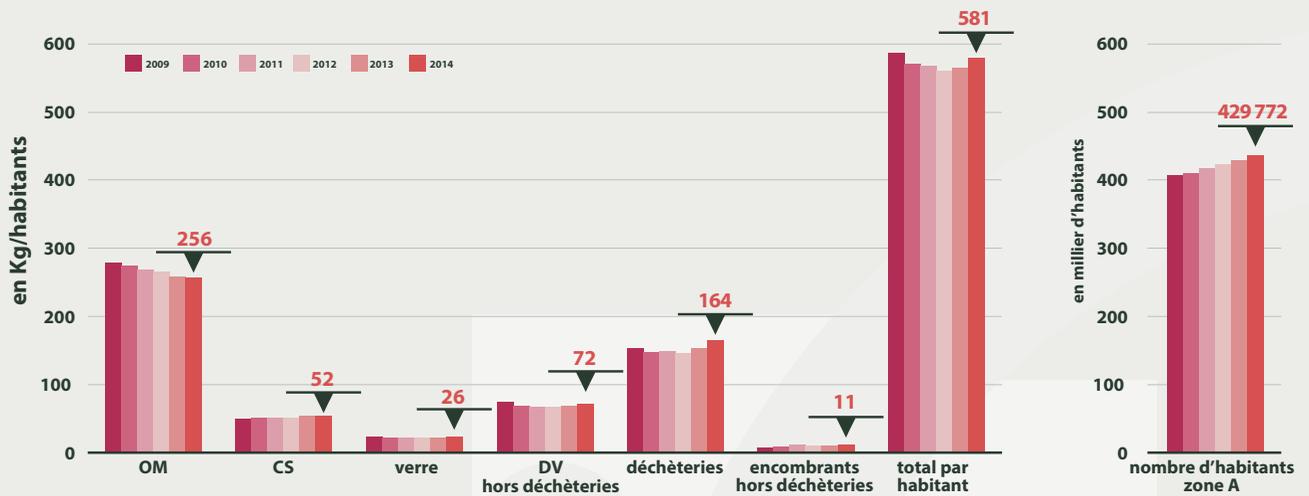
Les actions de sensibilisation et de communication semblent être le meilleur moyen d'agir contre cette constante augmentation.



Exemple de refus : chaussures, tube d'aspirateur, bâche plastique, pot de peinture, gaine électrique, barquettes plastiques, rallonge électrique, bouteilles pleines, couches, vêtements, jouets, pots de fleurs, ...

ZONE A

BILAN DU GISEMENT



Bilan du gisement

La prévention comme fer de lance

Ce tableau nous apporte deux enseignements :

- baisse des tonnages de l'incinération par habitant mais hausse des tonnages dirigés vers des filières de valorisation
- baisse des tonnages totaux par habitant jusqu'en 2012 mais hausse depuis confirmée en 2014. Si les efforts afin de valori-

ser les déchets semblent efficaces, il est impératif de réduire les quantités produites par habitant et d'accompagner les collectivités engagées dans cette voie.

La maîtrise des coûts passera par une diminution de la production de déchets par habitant

Proposition 1 : une réflexion et une mutation de notre façon de valoriser les efforts réalisés afin

de réduire ces tonnages

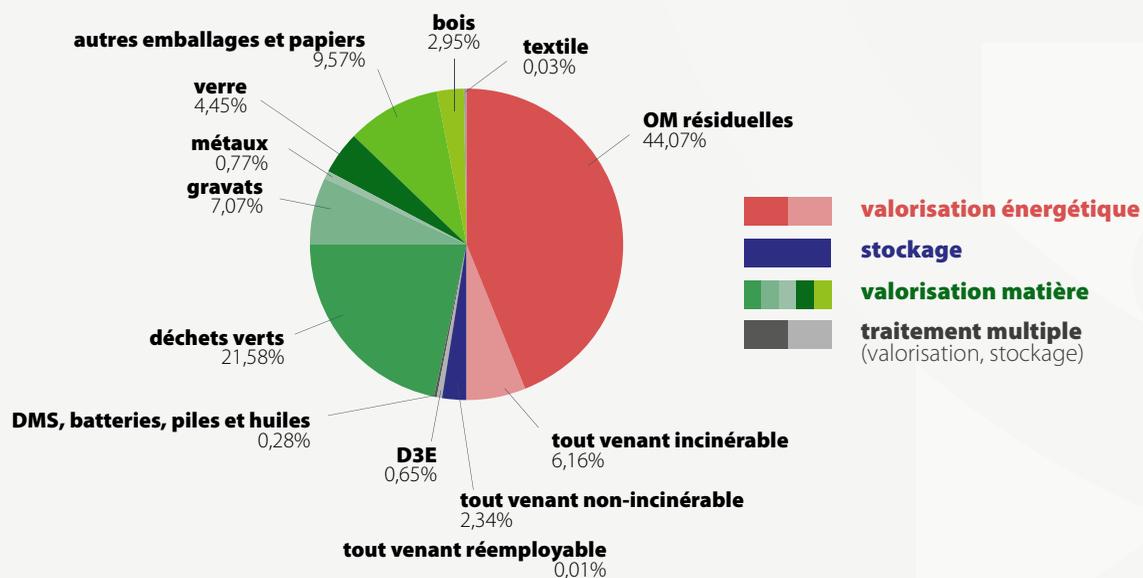
Proposition 2 : les politiques de prévention doivent produire tous leurs effets. Pour cela, une réflexion doit être engagée sur les moyens à mettre en œuvre conjointement par les citoyens-consommateurs, les EPCI de collecte, et Decoset

Lexique

- OM :** Ordures Ménagères
- CS :** Collecte Sélective
- DV :** Déchets Verts

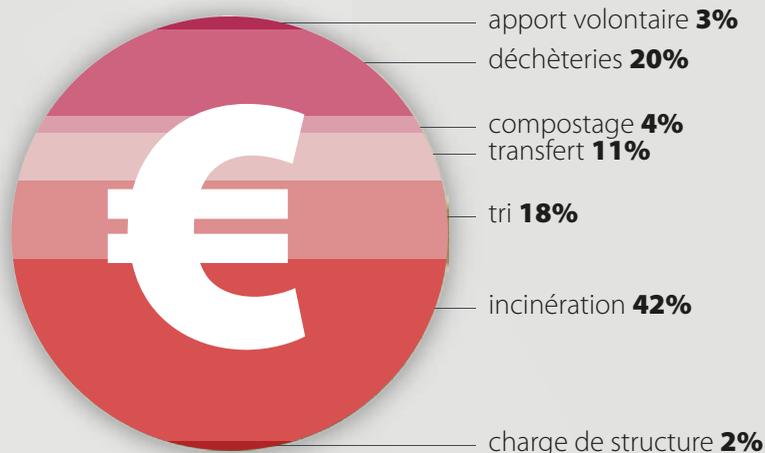
mémo

le gisement par nature des déchets



BILAN FINANCIER

la répartition des coûts



Le poids des déchèteries augmente chaque année

Malgré la mise en place de filières de responsabilité, la charge que représentent les déchèterie sur le coût global ne cesse d'augmenter.

montant annuel hors TVA des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

ECONOTRE	délégation de service public • incinération	10 108 948 €
	délégation de service public • tri	4 906 636 €
	délégation de service public • transfert	2 853 032 €
	délégation de service public • compostage	351 459 €
	délégation de service public • impôts et taxes	555 603 €
SETMI	délégation de service public • incinération	13 802 967 €
VEOLIA	marché de prestations de service • incinération	1 366 666 €
	marché de prestations de service • déchèteries	5 718 227 €
	marché de prestations de service • apport volontaire	168 957 €
ROM	marché des prestations de service • déchets verts	367 440 €
SITA/ TERRALYS	marché de prestations de service • déchets verts	395 509 €
CARCANO	marché de prestations de service • apport volontaire	543 912 €
TOTAL		41 139 357 €

montant détaillé des recettes HT perçues au titre de la valorisation

cartons, métaux et batteries des déchèteries	219 385 €
OCAD3E	77 990 €
ECO DDS	8 025 €
ECOMOBILIER	52 426 €*

*Seuls les montants des soutiens versés par Eco-Mobilier pour le 1er semestre 2014 sont connus à la date d'édition du présent rapport.

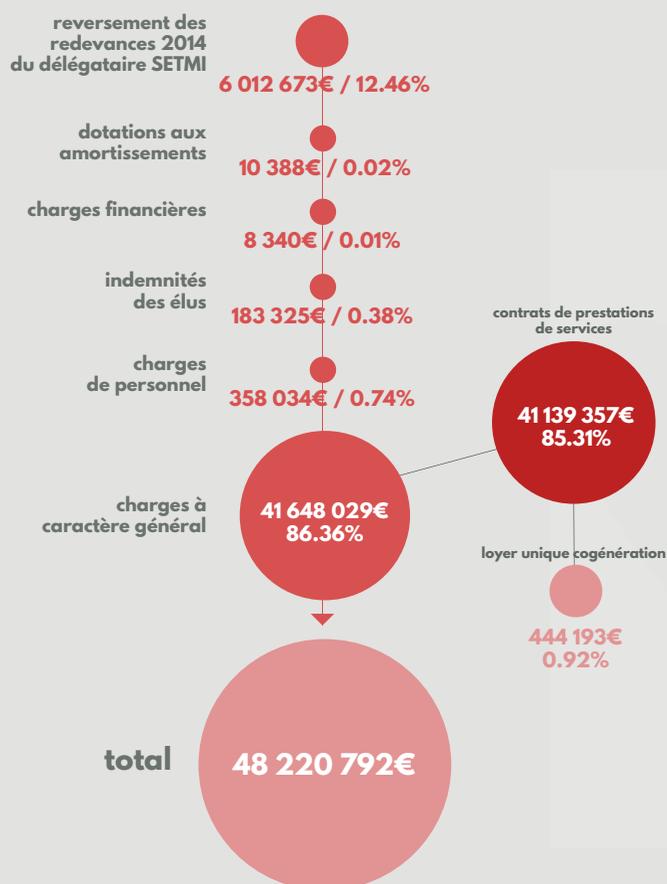
montant détaillé des recettes HT perçues au titre de l'utilisation des installations

redevance d'occupation du Domaine (SETMI)	4 937 920 €
redevance d'utilisation du vide de four (SETMI)	822 037 €
centres de transfert	97 981 €
centre de tri	90 178 €

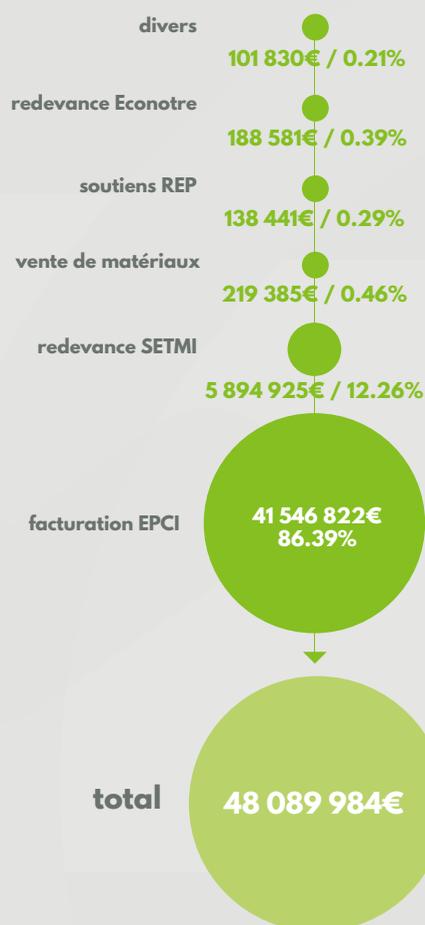


BILAN FINANCIER

les dépenses de fonctionnement

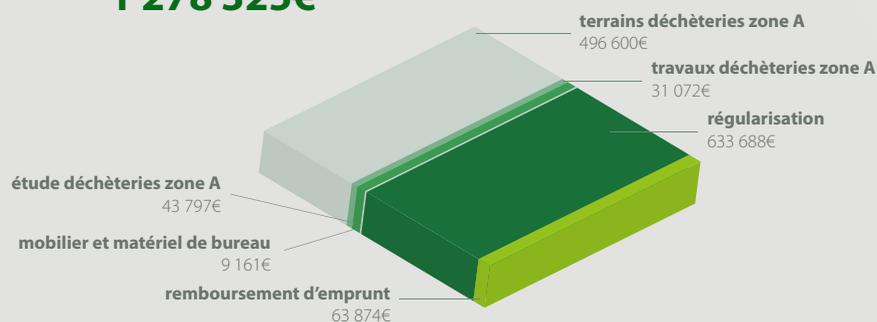


les recettes de fonctionnement



les dépenses d'investissement

1 278 325€



Les recettes d'investissement

le financement est effectué par affectation du résultat de 2013, subventions et opérations d'ordre pour la zone A, emprunt et subventions pour la zone B.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

déchèteries et charges de structure : coût par habitant

arbitrage 2014

coût réel HT
12€50 + 2€30*

coût facturé
11€ + 0€30*



arbitrage 2015

coût réel HT
12€60 + 2€30*

coût facturé
11€50 + 2€30*

*(charges Decoset)

déficit pris sur les excédents :

2014 : 880 000€

2015 : 480 000€

Utilisation des réserves Un choix politique

Comme en témoigne l'illustration, le coût réel du service n'est pas celui que Decoset facture aux EPCI. Il est supérieur, de 3,50€ en 2014 et de 1,10€ en 2015. Plutôt que d'augmenter les tarifs, le bureau syndical de Decoset a choisi de puiser dans les réserves.

C'est un choix politique. Celui de ne pas augmenter les cotisations des EPCI membres, à l'heure où les contraintes financières pesant sur les communes n'ont jamais été aussi fortes.



Setmi

1199 visiteurs en 2014

Visites gratuites toute l'année, du lundi au vendredi, sur réservation.

info et résa : www.taxiway.fr
ou 05 34 39 42 02



Econotre

809 visiteurs en 2014

dont 648 élèves (élémentaire, collège et lycée).
Visites gratuites toute l'année, les mardis, jeudis et vendredis.

info et résa : isabelle.bonlarron@novergie.fr
ou 05 34 26 03 06

LEXIQUE

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

En 2013, environ 55 % des déchets d'ameublement en France étaient mis en décharge sans être valorisés. La filière permet de prévenir la production de déchets et d'améliorer leur traitement par le développement de la réutilisation (via les acteurs de l'économie sociale et solidaire) et du recyclage.



EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Généralement cet acronyme désigne les communautés de communes



SITROM : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Ramassage des Ordures Ménagères **SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple**

Il s'agit des syndicats qui gèrent une partie de la collecte des déchets de la zone A



DDS : Déchets Diffus Spécifiques Ménagers

Il s'agit des produits chimiques utilisés par les particuliers, et qui présentent un risque important de pollution s'ils ne sont pas traités correctement. Ils relèvent de la filière EcoDDS. Quelques exemples : colles, peintures, insecticides, solvants.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux



OM : Ordures Ménagères **CS : Collecte Sélective** **DV : Déchets Verts**



TVNI : Tout-Venant Non Incinérable

Ce sont les déchets acceptés en déchèterie, et qui sont soit trop volumineux pour entrer dans les incinérateurs (ex. : matelas, moquette, etc.), soit non inflammables (ex. : vitres, plâtres, laine de roche, etc.).



REP : Responsabilité Élargie du Producteur

Cette notion désigne une démarche qui restaure la responsabilité du producteur de produits manufacturés en ce qui concerne la gestion des déchets finaux par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. [...]



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DND : Déchets Non Dangereux **DIB : Déchets Industriels Banals**



UVE : Unité de Valorisation Énergétique.

Usine d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, et répondant à un critère de performance énergétique fixé par l'État.

CVDU : Centre de Valorisation des Déchets Urbains.

Usine d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur, mais ne répondant pas à un critère de performance.

DSP : Délégation de Service Public

Par contrat, une collectivité délègue une mission de service public, dont elle a la responsabilité, à un prestataire privé.

SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mirail située 10 chemin de Perpignan à Toulouse.

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Une fois traitées, les fumées issues de l'incinération des OM produisent des résidus (cendres, gâteau issu de la filtration des eaux, et résidus de neutralisation des fumées). Ils sont alors solidifiés, puis envoyés dans un centre de stockage.

TVI : Tout-Venant Incinérable

En 2014, Véolia s'est équipé d'un broyeur, permettant ainsi de pouvoir basculer une partie du TVNI collecté en déchèterie en TVI. C'est la raison pour laquelle on retrouve une augmentation très nette du gisement TVI en 2014 (voir graphique page 8).

[...] Le producteur est responsabilisé car il supporte tout ou partie des coûts liés à l'élimination des déchets finaux. C'est le principe de l'éco-participation, appliqué aux fabricants et aux distributeurs de produits.

CET : Centre d'Enfouissement Technique

Installations où sont enfouis les déchets non valorisables.

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

EPCI membres de Decoset

- **Toulouse Métropole**
www.toulouse-metropole.fr
- **communauté d'agglomération du Sicoval**
www.sicoval.fr
- **communauté de communes du Canton de Cadours**
www.cadours.com
- **communauté de communes des Coteaux du Girou**
www.cc-coteaux-du-girou.fr
- **communauté de communes du Frontonnais**
www.cc-dufrontonnais.fr
- **communauté de communes de la Save au Touch**
www.plaisancedutouch.fr rubrique CCST
- **communauté de communes Save et Garonne**
www.cc-saveetgaronne.fr
- **communauté de communes Val'Aïgo**
www.valaigo.fr
- **SITROM des cantons centre et nord de Toulouse**
- **SIVOM du Girou**
www.sivom-girou.fr

Prestataires

- **Ets Carcano**
- **Econotre**
www.econotre.fr
- **Paprec**
www.paprec.com
- **ROM**
- **Setmi**
www.uve-setmi.info
- **Sita**
www.sita.fr
- **Veolia propreté**
www.veolia.com

Filière REP

- **Corepile**
www.corepile.fr
- **EcoDDS**
www.ecodds.com
- **EcoEmballages**
www.ecoemballages.fr
- **Ecofolio**
www.ecofolio.fr
- **Eco-mobilier**
www.eco-mobilier.fr
- **Eco-TLC**
www.ecotlc.fr
- **ERP**
www.erp-recycling.fr
- **Recylum**
www.recylum.com
- **OCAD3E**
www.ecologic-france.com

Institutions

- **ADEME** www.ademe.fr
- **AMORCE** www.amorce.asso.fr
- **Cercle National du Recyclage**
www.cercle-recyclage.asso.fr
- **Chambre d'agriculture 31**
www.haute-garonne.chambagri.fr
- **Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse**
www.toulouse.cci.fr
- **Chambre des métiers et de l'artisanat 31**
www.cm-toulouse.fr
- **Conseil Départemental 31** www.haute-garonne.fr
- **inspection des installations classées**
www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr
- **Legifrance** www.legifrance.gouv.fr
- **ORAMIP** www.oramip.atmo-midipyrenees.org
- **ORDIMIP** www.ordimip.com
- **Préfecture de Midi-Pyrénées** www.midi-pyrenees.gouv.fr
- **Région Midi Pyrénées** www.midipyrenees.fr
- **Syndicat Mixte pour la protection de l'environnement**
www.environnement-haute-garonne.fr

